



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

*Conseil du 5 avril 2018*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot n°3- fourniture de matériel pour les piscines communautaires**

L'An Deux Mille dix-huit, le 5 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 27 mars 2018.

**ETAIENT PRESENTS :**

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Philippe PERETTI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Michel SAVELLI, Céline SIMONI-PIACENTINI, François TATTI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Mattea LACAVE.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Angèle BRUNINI	à	Jean -Louis MILANI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Michel CASTELLANI	à	Linda PIPERI
Emmanuelle de GENTILI	à	Philippe PERETTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Marie-Christine BERTOLUCCI
Pierre-Noël LUIGGI	à	Ivana POLISINI
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Marie-Hélène VALENTINI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI
Gilles SIMEONI	à	Mattea LACAVE

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :**

Eliane ARRIGHI-LENZIANI  
Marie-Paule HOUEMER  
Thérèse LORENZI

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.  
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot n°3 - fourniture de matériel pour les piscines communautaires**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment ses articles 251-1° et 67 et 68 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres du 26 mars 2018 ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'Offres du 26 mars 2018 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 26 mars 2018 ;

Vu le rapport n°5 ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

La procédure ouverte lancée pour l'attribution du Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive. Lot N°3 : Fourniture de matériel pour les piscines communautaires

**PREND ACTE**

De la décision de la CAO d'attribuer le marché correspondant à la SARL FUTURA PLAY, sise à 67700 SAVERNE, renouvelable 3 fois et pour les montants suivants :

Période	Minimum HT	Maximum HT
1	4 000,00 €	15 000,00 €
2	4 000,00 €	15 000,00 €
3	4 000,00 €	15 000,00 €
4	4 000,00 €	15 000,00 €
<b>Total</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>60 000,00 €</b>

**AUTORISE**

Le Président à signer le marché correspondant et tous documents se rapportant à ce dossier ;

Conseil du 5 avril 2018

**OBJET : Marché N° 170040 : Fourniture et installation de matériels destinés à la pratique sportive - Lot n°3 - fourniture de matériel pour les piscines communautaires**

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

François TATTI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*